

Fourniture électrique en 2015 pour les industriels électro-intensifs soumis à fuite de carbone et effaçables: L'Allemagne 35 % à 40% moins chère

	€/MWh			Commentaires
	All.	Fr ARENH	Fr ARENH	
Energie	35,8	42,5	42,5	<ul style="list-style-type: none"> All. : moyenne du prix marché Cal-15 Ge depuis le 01/01/2014 + frais & marge commerciale (0,5 €/MWh) Fr. : 90% fourniture à prix ARENH + 10% à prix marché (moyenne du Cal-15-Fr depuis le 01/01/2014) + frais & marge (0,5 €/MWh)
Transport	1,3	3,2 – 6,3	4,5 – 8,9	<ul style="list-style-type: none"> All. : exemption 85% pour 7500 h + 0,25 €/MWh de § 19-Umlage Fr. : prix pour utilisateur 7500 h (fourchette HTB1-HTB2); abattement 50% jusqu'au 31 juillet pour seulement 60 sites, sans abattement pour de nombreux industriels électro-intensifs
Taxes/CSPE	1,25	1	1	<ul style="list-style-type: none"> All. : EEG + KWKG + Stromsteuer exemptée + contribution offshore Fr. : TICFE exemptée + CSPE plafonnée (avant réforme pour application des lignes directrices)
Gestion de la demande (Interruptibilité)	-3 à -9*	-2,8*	-2,8*	<ul style="list-style-type: none"> All. : interruptibilité, plafond global de 3000 MW; préavis max 15 mn Fr. : interruptibilité, plafond global de 600 MW; préavis jusqu'à 5 s
Compensation CO ₂ indirect	-3,9**	-	-	Possibilité donnée aux Etats Membres par les lignes directrices européennes de compenser le CO ₂ intégré dans le prix de l'électricité
Total	25 à 31	44 à 47	45 à 50	
Cas général	29 à 34	47 à 50	48 à 52	

* Rémunérations fixe et variable comprises (jusqu'à 400 €/MWh en Allemagne);

Mécanisme non cumulable avec d'autres dispositifs de gestion de la demande en France.

** 85% x 0,76 tCO₂/MWh x 6 €/ton CO₂